

Sujet : [INTERNET] projet à Marsac

De : Hortense BOINON <boinonhortense@orange.fr>

Date : 25/06/2023 09:34

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Expéditeur :

Nom :BOINON

Prénom :HORTENSE

Adresse postale :3. rue de l'ouche à ragots

16560 TOURRIERS

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)

- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu

d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

Nous attendons tous votre réponse.

Sujet : [INTERNET] Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Patrick ARNAL <arnal.patrick@orange.fr>

Date : 25/06/2023 10:31

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Expéditeur :

Nom : ARNAL

Prénom : Patrick

Adresse postale : La Fabrique - 48140 - Le Malzieu-Ville

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,

- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Patrick ARNAL
06 76 88 29 59

Sujet : [INTERNET] Projet d'une implantatin de centrale d'enrobé à chaud à Marsac

De : Elisabeth MERCIER <elisabeth.mercier@orange.fr>

Date : 25/06/2023 10:37

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr, mairie@marsac.fr

Expéditeur :

Nom : MERCIER-CHOLLET

Prénom : ELISABETH

Adresse postale : 125 rue Bonnetaud

16570 MARSAC

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

Elisabeth Mercier-Chollet

elisabeth.mercier@orange.fr

Sujet : [INTERNET] Contre Implantation usine Marsac

De : martin nicolas <vinorganic@hotmail.fr>

Date : 25/06/2023 11:01

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Martin Nicolas
180 rue des cavaliers
16570 Marsac

Destinataires :
Mesdames et Messieurs :
Ministre de la transition écologique
Préfète de la Charente
Députés et sénateurs de la Charente
Conseillers régionaux et départementaux
Président de Grand Angoulême
Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère
Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)
Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non

décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!

Anne Sophie & Nicolas Martin

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Patricia RUBIROLA <patricia.rubirola@orange.fr>

Date : 25/06/2023 11:44

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

RUBIROLA Patricia

8 Rue Edouard Bourdet

66100 PERPIGNAN

la transition écologique
la Charente
sénateurs de la Charente
Conseillers régionaux et départementaux
de Grand Angoulême
Marsac et de Asnières-sur-Nouère
Grand Angoulême

Ministre de
Préfète de
Députés et
Président
Maires de
Maires de

Mesdames et Messieurs,

Je m'associe aux habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême pour dire mon opposition à ce projet situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur les animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur les potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement des villages :

- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur des biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancées, les mairies non décisionnaires, ...).

Nous attendons tous votre réponse.

Patricia RUBIROLA

Sujet : [INTERNET] Observation sur la consultation pour l'icpe Ancienne voie romaine Commune de MARSAC (16) Usine d'enrobage et de recyclage à chaud

De : Thomas Berland <thomasberland@live.fr>

Date : 25/06/2023 14:42

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Bonjour,

A la lecture du dossier de procédure simplifiée, je trouve que la partie concernant les nuisances sur la santé humaine (Page 193) est honteusement réduite aux vues du sujet traité.

J'ajouterais que notre commune est déjà sinistrée en la matière, les analyses de l'eau potable distribuée se révèlent non conformes en métolachlore Esa et vous avez d'ailleurs récemment prescrit des travaux pour tâcher d'y remédier.

Enfin je ne crois pas me tromper en disant qu'il existe une usine équivalente à Vars dont il s'agirait peut-être d'étudier l'extension si elle peut se faire avec moins de dangers pour la santé humaine.

Je vous demande donc pour tous ces motifs d'engager une procédure d'autorisation environnementale classique afin d'évaluer tous les risques encourus et d'éviter des conséquences similaires à ce qui se passe à Saint Rogatien en Charente-Maritime.

Thomas Berland
209 rue de Chez Couchaud à Marsac

Envoyé à partir de [Outlook pour Android](#)

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet d'usine d'enrobage de Marsac

De : Bérénice Froger <froger_berenice@yahoo.fr>

Date : 25/06/2023 14:50

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la préfète,

Je vous écris ce jour pour vous faire part de ma ferme opposition au projet de centrale d'enrobé à chaud sur la commune de Marsac.

Plusieurs pétitions sont signées contre ce projet , les habitants se mobilisent et se mobiliseront toujours contre un tel projet.

Je réside sur la commune de Marsac où mon petit garçon de bientôt quatre ans est scolarisé à l'école publique. Il est heureux, il fait bon vivre dans cette commune.

Cette usine qui veut voir le jour est bien trop proche des lieux d'habitations, des écoles, des productions viticoles, agricoles. Elle va émettre des gazs très toxiques, que nous allons respirer chaque jour.

Ces gazs combinés aux pesticides que l'ont subit et qui sont déjà utilisés en agriculture sur notre territoire local, provoqueront bientôt des cas de cancers et surtout pédiatriques. Ils seront nombreux comme c'est le cas en territoire d'Aunis. Sur la commune de St Rogatien en Charente Maritime des enfants sont décédés, une usine similaire y est implantée.

Les habitants subissent encore.

Sur Marsac ,Asnières sur nouere, Vindelle, St Genis de Hiersac et autres villes alentours, les communes vont voir des familles (comme la mienne) partir.

Les producteurs viticoles qui travaillent pour Hennessy ou Martel ne produiront plus en qualitatif tout comme l'agriculture locale et bio.

L'école de la forêt sur Marsac ne résistera pas à un tel projet.

Nous en appelons tous à votre humanité, que la vie, la santé, la nature soient prioritaires avant l'économie.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à nos demandes.

Cordialement

Mme Froger Berland

209 rue de chez Couchaud

16570 Marsac

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac

De : Lucas Lajoinie <lajoinie.lucas@gmail.com>

Date : 25/06/2023 17:35

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Copie à : "jojo ..." <GT17@hotmail.fr>

Expéditeur :

Messieurs Lajoinie Lucas et Tarent Geoffrey

176 route du portal - 16570 MARSAC

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

Nous attendons tous votre réponse.

Sujet : [INTERNET] A V I S DE CONSULTATION DU PUBLIC Demande d'enregistrement relatif au projet de centrale d'enrobage située Ancienne Voie Romaine sur la commune de MARSAC (16570)

De : Fabien B <fabienborges@gmail.com>

Date : 25/06/2023 19:43

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes observations relatives au projet de centrale d'enrobage située Ancienne Voie Romaine sur la commune de MARSAC (16570), en vous en souhaitant bonne réception.

Madame la Préfète,

Il y a un an maintenant, ma compagne et moi-même avons eu un coup de cœur et nous sommes installés en famille avec nos deux enfants sur la commune d'ASNIERES SUR NOUERE.

J'ai encore le souvenir du premier contact avec cette collectivité lorsque, guidé par notre GPS, nous avons quitté la D939 pour tourner vers Le Cerisier pour rejoindre le village. Le premier souvenir restera la vue sur les champs cultivés et les vignes à perte de vue.

Ce cadre rural nous a séduit dès les premiers instants, nous citadins de la première heure, et depuis, nous avons rencontré sur cette commune, des gens formidables, venus de tous horizons, particulièrement des agriculteurs, des vigneronns qui exercent leur métier avec une réelle sincérité, une approche pertinente, mais également des amoureux de la terre qui ont une démarche citoyenne dans le cadre de la préservation de notre bien le plus précieux: notre planète, qui demeure, en l'état actuel des connaissances, le seul endroit où l'on peut vivre.

Mon plus proche voisin nous a appris comment tailler les arbres, s'occuper de la vigne. Il a également expliqué à mes enfants, en sa qualité d'apiculteur, l'organisation sociale dans une ruche d'abeilles, et comment ces insectes fabriquent le miel.

C'est ce cadre rural que nous avons adopté, ou qui nous a adopté, et c'est ce cadre que nous souhaitons défendre par ce courriel.

Vous comprendrez que nous tenions à vous indiquer notre profonde opposition au projet de construction d'une centrale à bitume sur la commune de MARSAC, commune voisine de la notre.

Il ne serait même pas nécessaire de vous en exposer les nuisances et les risques, tant ils sont apparents. Néanmoins, je vais me prêter à cet exercice en vous conjurant de ne pas valider un tel projet.

Les nuisances d'une telle installation ont déjà été subies par les habitants de nos collectivités,

puisqu'en 2019, une centrale à bitume autorisée provisoirement avait été mise en place sur ce même site (EUROVIA) lors des travaux de la RN141.

Aujourd'hui encore, pour avoir échangé avec des voisins, ceux-ci se souviennent des nuisances sonores et olfactives. Ils expliquent qu'ils subissaient des maux de tête en permanence, et certains évoquent des problèmes dermatologiques.

Outre le fait que le territoire a déjà été modifié par l'installation de la ligne LGV, que j'entends depuis mon jardin à chaque passage des trains, les nuisances olfactives ne feraient aucun doute.

J'ajoute que le projet prévoit un brûleur de 10 MW et un simple filtre à manches, de sorte que ne seront filtrées que les poussières qui pourraient néanmoins être relâchées en cas d'activation d'un éventuel dispositif de by-pass (qui n'est peut être même pas prévu). Rien n'a donc été prévu concernant les substances aromatiques, dont le caractère cancérigène est notoire et ce, indiscutablement.

La pollution sonore ne sera pas en reste dans la mesure où le site est prévu pour fonctionner sur un créneau de 7h00 à 22h, voire de 22h à 7h dans des situations exceptionnelles (dont on sait que les exceptions peuvent être fréquentes).

Outre le fonctionnement de la structure, il s'agira également d'une affluence croissante sur la D939 avec la circulation et les manœuvres des camions sur une route déjà très passagère et accidentogène, une pollution lumineuse avec un éclairage du site de nuit, et un risque de pollution des sols et des eaux.

Sur ce point, il existe des baignades dans les environs, notamment sur la commune de MARSAC. L'installation d'un tel site signera la fin de nombreux sites de détente et de loisir pour les familles.

Concernant les sols, il existe également un risque de dépréciation des cultures, notamment de la vigne, pour certaines labellisées bio.

Ce projet entraînerait un grave préjudice économique pour nombre de producteurs. Quelle serait la prise en charge par l'Etat de ce préjudice ?

J'ajoute enfin le risque et les craintes légitimes que nous pouvons avoir en raison de ce projet, sur notre santé et celle de nos enfants.

L'État n'ignore pas que le bitume qui serait fabriqué à chaud produit des émissions de benzène et de benzo(a)pyrène. Ces substances cancérigènes sont responsables de concentration de cancers pédiatriques dans des zones où se sont implantées des usines de ce type.

Si les techniques se sont améliorées dans les travaux publics, les ouvriers sont néanmoins victimes de leucémies, de lymphomes de Hodgkin, de cancers du poumon, et la liste est loin d'être exhaustive.

Faut-il mentionner ce qui se passe en Charente-Maritime sur les communes de Saint-Rogatien et à Périgny où l'on assiste à un véritable cluster de cancers pédiatriques ?

Pourtant le projet que vous aurez à valider se situe à proximité de plusieurs écoles, celle

d'ASNIERES SUR NOUERE, mais également l'école de la forêt, projet innovant qui a choisi de promouvoir la vie en symbiose avec la nature aux jeunes générations. Ce projet signe la fin d'une telle démarche sur notre territoire.

Ce projet aura également des conséquences sur la dépréciation des terres environnantes, de l'immobilier, et sur l'installation de familles sur notre territoire.

Après avoir trouvé notre coin de paradis, ce projet s'il était validé, imposerait un choix qui serait discuté en famille sur la pérennité de notre installation à ASNIERES SUR NOUERE car la santé de nos enfants passe avant toute chose.

Madame le Préfet, l'implantation d'un tel site sur notre territoire n'entraînerait aucun bénéfice pour les habitants de nos communes, il contribuerait simplement à déprécier notre cadre de vie, là où nous avons fait le choix de vivre dans un cadre rural, proche de la nature, et où nous avons trouvé notre sérénité.

Au moment où un Sommet sur le climat permet de trouver des accords au niveau international pour le climat et les inégalités, au moment où le Président de la République française (qui a pu exprimer avoir entendu les inquiétudes des citoyens pour l'écologie) prend acte que le temps nous est compté pour sauver ce qu'il reste à sauver, au moment où l'on nous demande d'investir pour l'acquisition de véhicules électriques, ou encore d'engager un comportement vertueux s'agissant de l'usage de l'eau, l'État ne peut pas et ne doit pas rester sourd face à notre opposition concernant ce projet dévastateur.

Cette centrale doit perdurer dans une zone industrielle. Laissez nous porter des ambitions écologistes, laissez-nous porter un autre projet respectueux de la vie, permettez-nous d'être à l'avant-garde d'un autre mode de vie.

Vous pourrez constater qu'il en ressort également des choses merveilleuses.

Nous vous réitérons donc notre opposition à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre plus haute considération.

Fabien BORGES, Cécile LUTON et leurs enfants.

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac 16570

De : gh geraldine <gh_geraldine@yahoo.fr>

Date : 25/06/2023 19:57

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>, Mairie de Marsac <mairie@marsac.fr>

Mesdames et Messieurs
Ministre de la transition écologique
Madame la Préfète de la Charente
Députés et sénateurs de la Charente
Conseillers régionaux et départementaux
Président de Grand Angoulême
Maires de Marsac
Maires de Grand Angoulême

Nous vous prions de trouver, ci-joint, notre correspondance pour vous faire part de notre désaccord à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac 16570.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Mr Potiron Didier et Mme Géraldine Hupel

— Pièces jointes : —

lettre de contestation.pdf

30 octets

Mr Potiron Didier et Mme Hupel Géraldine

1314 route de la Croix

Combefolle

16570 Marsac

Marsac, le 25 juin 2023

Madame La Préfète de la Charente,

En qualités de résidants de Marsac, lieu-dit Combefolle, nous vous sollicitons afin de demander l'arrêt du projet de la construction de la centrale d'enrobage sur « l'Ancienne Voie Romaine » de ma commune.

Cette usine sera, si sa construction est validée par l'Etat, trop près des vignes, des champs agricoles et des habitations. La plateforme d'accueil se situe à moins d'un kilomètre de notre habitation. Cette centrale d'assemblage utilise du pétrole pour lier le bitume, le sable et le gravier chauffés à haute température. Il s'agit de produits cancérigènes. Les fumées poussées par les vents dominants, nous serons totalement exposés par ces inhalations au quotidien. Les particules fines et moyennes de gouttelettes de pétrole se projettent dans l'atmosphère et peuvent aller jusqu'à 10 kilomètres autour. C'est la population de Marsac, Asnières, Vindelle et de Saint Genis de Hiersac qui va les respirer. Cette usine est située à un périmètre proche de cinq écoles, de plusieurs établissements recevant du public (centres équestres, gîtes, baignade de Marsac), exploitations agricoles (champs de blé, vigne).

Cette centrale d'enrobage engendrerait une série de graves nuisances et des conséquences préoccupantes notamment :

_ pollution de l'eau,

_ nuisances olfactives et sonores pour les riverains et au-delà en fonction des vents,

_ menaces directes pour la flore et la faune locale parmi lesquelles on compte des espèces protégées (chauves-souris, visons d'Europe, 34 espèces d'orchidées, invertébrés, amphibiens, reptiles ou oiseaux),

_ va et vient régulier de nombreux camions sur une portion de la route départementale D939 déjà connue comme accidentogène.

De manière générale, l'exploitation de cette usine signifie :

_ des atteintes à notre santé et à l'environnement,

_ la dégradation de notre cadre et de notre qualité de vie,

_ la dévalorisation de nos terrains et de nos biens immobiliers,

_ une atteinte au patrimoine classé existant à proximité,

_ des préjudices indiscutables à l'économie du secteur géographique marquée par des exploitations agricoles biologiques et axées sur le bien-être des animaux.

Malgré les quelques enjeux énumérés et la dangerosité d'un tel site, ce dossier n'est pas soumis à la concertation publique mais juste à un avis consultatif.

Compte tenu de la crise climatique et environnementale à laquelle nous sommes confrontés et des menaces qu'elle fait planer sur nos conditions de vie, il est primordial de mesurer l'impact de la construction de cette usine d'enrobage de bitume à cet endroit.

Nous disons NON à ce projet et nous prions de bien vouloir refuser l'implantation de la centrale d'enrobé à chaud à Marsac.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame La Préfète, nos salutations distinguées.

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'installation d'une centrale d'enrobé à chaud sur Marsac

De : "sa.souvignet@laposte.net" <sa.souvignet@laposte.net>

Date : 25/06/2023 20:57

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)

- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)

- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!**

En attente de votre réponse
Stan Souvignet
0623559540

Envoyé depuis mon téléphone

Sujet : [INTERNET] projet de centrale d'enrobé à chaud

De : <c.hervaud@free.fr>

Date : 25/06/2023 21:26

Pour : <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Non et encore Non

Cordialement,

Cédric Hervaud

Mobile: 06.71.97.47.28

Email: c.hervaud@free.fr

2 routes de Basse, Boirouffier

16570 Saint Genis D' Hiersac



— Pièces jointes : —

petition.docx

30 octets

Expéditeur :

Nom :Hervaud

Prénom :Cedric

Adresse postale :24 lotissement des sables 16570 marsac

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)

- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
 - avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
 - avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)
- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
 - avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)
- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
- productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...
- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
- pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !!!!!